

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2008

Etaient présents : (19) M. Léopold MEYN AUD, Maire ;

M. Richard BELLET, M. Jean Claude ALLEGRE, Mme Danielle MICHEL, M. Daniel FAVETIER, Adjoint ;
M. Jean Claude FREYCHET, M. Pierre VALLET, Mme Christine TRAMIER, Mme Sylviane MAUTOUCHET,
Mme Béatrice VIAL, M. Fabien MONTANARI, M. Ginès CERZUELA, M. Gilles ROGIER, Mme Claire
PHILIPPE, Mme Karine PEBRE, Mme Isabelle BRUSSET, M. Eric SALVI, M. Gérard MARCELLIN.

Etaient absents : (2) **Ont donné procuration** : M. André SIGNOURET à M. FAVETIER, M. Joaquim BRUNET
à M. ROGIER

1. COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL est donc informé et prend acte qu'aucune décision n'a été prise depuis le 28 avril 2008

2. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELUS

DECIDE :

1 – DE FIXER l'indemnité de Monsieur Léopold MEYNAUD, Maire de la commune de Caromb, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 37,71 % de l'indice 1015 de la fonction publique, à savoir 1 410,87 euros brut par mois au 1^{er} mars 2008.

2 – DE FIXER l'indemnité de Monsieur Richard BELLET, 1^{er} Adjoint au Maire de la commune de Caromb, à raison de 14,47 % de l'indice 1 015 de la fonction publique, à savoir 541,38 euros brut par mois au 1^{er} mars 2008 ;

3 – DE FIXER l'indemnité de Monsieur Jean-Claude ALLEGRE, 2^{ème} Adjoint au Maire, de Monsieur André SIGNOURET, 3^{ème} Adjoint au Maire, de Monsieur Joaquim BRUNET, 4^{ème} Adjoint au Maire, de Madame Danielle MICHEL, 5^{ème} Adjoint au Maire, de Monsieur Daniel FAVETIER, 6^{ème} Adjoint au Maire, pour l'exercice de leurs fonctions, à raison de 13,07 % de l'indice 1 015 de la fonction publique, à savoir 488,88 euros brut par mois au 1^{er} mars 2008 ;

4 – DE FIXER l'indemnité de Messieurs Gines CERZUELA, Jean-Claude FREYCHET, Fabien MONTANARI, Pierre VALLET, Gilles ROGIER et de Madame Christine TRAMIER, Conseillers municipaux délégués, à raison de 4,08 % de l'indice 1 015 de la fonction publique, à savoir 152,77 euros brut par mois au 1^{er} mars 2008 ;

5 – PREND ACTE que la présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe de récapitulation de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS
(M. MARCELLIN s'est abstenu)

3. ELECTION DES DELEGUES AU CCAS

DECIDE :

- **DE DESIGNER Jean Claude ALLEGRE (Vice-Président), Isabelle BRUSSET, André SIGNOURET, et Sylviane MAUTOUCHET délégués du conseil municipal auprès du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

- **DE CONFIRMER Mme M.A. CARRASCO, M. Jean-Claude CONSTANTIN, Mme Stéphanie CARPENTIER et Mme Christine MEYNARD comme personnalités extérieures de la commune auprès du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

4. RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PACAGE

DECIDE :

- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à renouveler la convention liant la commune de CAROMB, Monsieur MONTAGARD et l'Office National des Forêts, pour une année, à compter du 13 juin 2008 sous la forme d'un prêt**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

5. AUTORISATION EXCEPTIONNELLE DE CELEBRATION D'UN MARIAGE HORS DE LA MAIRIE

AUTORISE :

M. le Maire à célébrer un mariage le vendredi 4 juillet 2008 à 17h00 dans la Chapelle des Pénitents située Cours de la République.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

(Mmes VIAL et MAUTOUCHET ont voté contre, Mme PEBRE et M. BLAUVAC se sont abstenus)

6. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS RECRUTEMENT D'UN COLLABORATEUR DE CABINET

DECIDE :

D'APPROUVER le recrutement d'un collaborateur de cabinet dans les conditions fixées par l'article 110 de la loi du 26 janvier 1984 précité et par son décret d'application n°87-1004 du 16 décembre 1987

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

(M. MARCELLIN s'est abstenu)

7. INSCRIPTION DES CREDITS BUDGETAIRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN COLLABORATEUR DE CABINET

DECIDE :

D'APPROUVER l'inscription des crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales du collaborateur de cabinet durant la durée du mandat du Maire et à limiter cette rémunération à l'indice majoré 335.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

(M. MARCELLIN s'est abstenu)

8. ACTUALISATION DES SEUILS DE POURSUITES EFFECTUEES PAR LE TRESOR PUBLIC

DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation des seuils des poursuites dans les conditions précisées ci-dessous.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS

(Mme Isabelle BRUSSET a voté contre)

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2007
BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés N-1	-	41 509,89	497 761,95		456 252,06	
Opérations de l'exercice	1 799 404,11	2 188 822,31	886 728,15	1 169 981,83	2 686 132,26	3 358 804,14
TOTAUX	1 799 404,11	2 230 332,20	1 384 490,10	1 169 981,83	3 142 384,32	3 358 804,14
Résultats de clôture		430 928,09	214 508,27			216 419,82
Restes à réaliser	-	-			-	-
TOTAUX CUMULES	-	430 928,09	214 508,27	-	-	216 419,82

RESULTATS DEFINITIFS	-	430 928,09	214 508,27	-	216 419,82
-------------------------	---	------------	------------	---	------------

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
(M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

10. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET
DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE
2007
BUDGET ANNEXE DE L'EAU

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. Résultat de l'exercice	excédent déficit	76 836,59
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	53,90
. Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	76 890,49
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	98 874,38
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	122 084,72
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	23 210,34
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
. Recettes d'investissement restant à réaliser :		
. Solde des restes à réaliser (Dépenses - Recettes)		
		-
(B) Besoin (-) réel de financement		23 210,34
. Excédent (+) réel de financement		
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement (Résultat excédentaire: A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :		23 210,34
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		-
SOUS-TOTAL (R. 1068)		23 210,34
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)		53 680,15
TOTAL (A1)		
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)		-
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat		

Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 :
-	53 680,15	23 210,34	R1068 :
/			23 210,34

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
(M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

11. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET **DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE**

2007

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

. Résultat de l'exercice	excédent déficit	10 916,39
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	129 624,10
. Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	140 540,49
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	22 024,19
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	118 187,91
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	96 163,72
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
. Recettes d'investissement restant à réaliser :		
. Solde des restes à réaliser (Dépenses - Recettes)		-
(B) Besoin (-) réel de financement		-
. Excédent (+) réel de financement		96 163,72
☞ Affectation du résultat de la section de fonctionnement (Résultat excédentaire: A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :		-
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		-
SOUS-TOTAL (R. 1068)		-
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)		140 540,49
TOTAL (A1)		
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)		

☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté /	R002 : excédent reporté 140 540,49	D001 : solde d'exécution N-1 -	R001 : 96 163,72 R1068 : -

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
(M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

12. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET
DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE

2007

BUDGET ANNEXE DU SPANC

(Service Public de l'Assainissement Non Collectif)

. Résultat de l'exercice	excédent déficit	3 868,80
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	
. Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	3 868,80
☛ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit	
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	-
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées		
. Recettes d'investissement restant à réaliser :		
. Solde des restes à réaliser (Dépenses - Recettes)		
(B) Besoin (-) réel de financement		-
. Excédent (+) réel de financement		
☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement (Résultat excédentaire: A1)		
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :		-
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)		-
SOUS-TOTAL (R. 1068)		-
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)		
TOTAL (A1)		

Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002))		3 868,80	
☞ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 3 868,80 /	R002 : excédent reporté -	D001 : solde d'exécution N-1 -	R001 : R1068 : -

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
(M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

13. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET **DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE**

2007

BUDGET ANNEXE DU CAMPING

☞ Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
. Résultat de l'exercice	excédent déficit	
. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent déficit	474,17
. Résultat de clôture à affecter (A1)	excédent déficit	474,17
☞ Besoin réel de financement de la section d'investissement		
. Résultat de la section d'investissement de l'exercice	excédent déficit	

. Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent déficit		
. Résultat comptable cumulé : R001 D001	excédent déficit	-	
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées			
. Recettes d'investissement restant à réaliser :			
. Solde des restes à réaliser (Dépenses - Recettes)			
(B) Besoin (-) réel de financement			
. Excédent (+) réel de financement			
☛ Affectation du résultat de la section de fonctionnement (Résultat excédentaire: A1)			
En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R.1068) :			
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R.1068)			
SOUS-TOTAL (R. 1068)			
En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110 /ligne budgétaire R002 du budget N+1)			
TOTAL (A1)			
Résultat déficitaire (A2) en report, en compte débiteur (recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement (D002)		474,17	
☛ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 474,17 /	R002 : excédent reporté -	D001 : solde d'exécution N-1 -	R001 : R1068 : -

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS
(M. le Maire s'étant retiré au moment du vote)

14. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OFFICE DE
TOURISME

DECIDE :

D'octroyer à l'Office de tourisme de Caromb une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros pour l'organisation de la Fête de la Figue 2008.

DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS
(Mme Karine PEBRE s'est abstenue)

**15. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AVENIR
BOULISTE CAROMBAIS**

DECIDE :

D'octroyer à l'Avenir Bouliste Carombais une subvention exceptionnelle d'un montant de 460 euros. suite à l'organisation du Grand Prix de la Ville de Caromb par cette association.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

**16. AUTORISATION DE CORRECTIONS DU BUDGET
PRIMITIF 2008**

DECIDE :

D'AUTORISER la correction de certaines anomalies de forme dans le budget primitif 2008 par la production de nouvelles pages budgétaires en remplacement des feuilles erronées

**17. CONTRAT DE PLAN QUINQUENNAL AVEC LE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE**

DECIDE :

d'AUTORISER M. le Maire à signer avec M. le Président du Conseil Général avenant de prolongation pour l'année 2008 au plan quinquennal (2003-2007) de contractualisation du Conseil général.

**18. MODIFICATION DE CERTAINS TARIFS
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR
L'EXERCICE 2008**

DECIDE :

D'APPLIQUER les nouveaux tarifs de la Brocante annuelle comme suit :

- 10 euros les 4 mètres linéaires**
- 5 euros les 4 mètres linéaires pour les exposants dont la résidence principale est située sur Caromb.**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est officiellement clôturée à 20h30.